

À destination des parents/responsables légaux

Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?

- L'accompagnement personnalisé est **intégré dans les emplois du temps des élèves**. Il représente 72 heures annuelles en lycée d'enseignement général et technologique, en collège. En lycée professionnel 210 heures sont réparties sur les trois années de préparation au baccalauréat professionnel. Cela représente **deux heures par semaine** en moyenne. L'accompagnement personnalisé fait intervenir des professeurs de plusieurs disciplines, le professeur documentaliste, le CPE, le COP, des intervenants extérieurs.
- **Un dispositif d'enseignement à part entière qui comporte quatre axes :**
 - ✓ **orientation** (écouter, informer, aider à la décision),
 - ✓ **remédiation** en fonction des diagnostics effectués,
 - ✓ **approfondissement – ouverture** (permettre à votre enfant de consolider la maîtrise des savoirs et savoir-faire, d'accéder à la culture...),
 - ✓ **développement personnel** : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.

Comment se déroule l'accompagnement personnalisé ?

- Un **bilan de l'élève**, établi par les membres de l'équipe éducative, permet d'identifier :
 - ✓ les compétences acquises et à acquérir,
 - ✓ les méthodes de travail utilisées (organisation, gestion du temps, mémorisation, conditions matérielles de travail...),
 - ✓ le degré d'avancement du projet personnel d'orientation,
 - ✓ le savoir-être (confiance en soi, autonomie, initiative, implication, curiosité, respect des autres).
- Des **groupes à effectifs variables** sont constitués pour une durée déterminée en fonction des besoins identifiés.
- **Les activités proposées dans chaque groupe permettent de revenir sur des apprentissages fragiles ou d'approfondir des compétences** qui concernent plusieurs disciplines.
- Des **temps de régulation** favorisent un travail au plus près des besoins de chaque élève, un ajustement des actions mises en place et le brassage des groupes initiaux.

Comment est assuré le suivi de l'accompagnement personnalisé ?

- **Les supports utilisés** : cahier d'AP annuel ou pluriannuel ou fiches bilans ou portfolio...
- **Des bilans** à la fin de chaque atelier pour mesurer les progrès de l'élève.
- **L'évaluation de l'AP** : prise en compte (éventuellement dans le bulletin) de l'implication et de l'évolution de l'élève.

CONCLUSION : L'accompagnement personnalisé permet à l'élève d'apprendre à travailler autrement et contribue à lui donner les moyens de réussir en répondant à ses besoins.

Où trouver les informations ?

- pour le collège :
<http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>
- pour le lycée général, technologique et professionnel :
<http://www.education.gouv.fr/cid48652/dispositifs-d-accompagnement-des-lyceens.html>